

## **MEMORANDUM**

ADRESSE A M. CHRISTOPH BLOCHER, CONSEILLER FEDERAL  
LE 5 NOVEMBRE 2007, A BERNE

Monsieur le Conseiller fédéral,

Permettez-nous d'abord, au nom des associations, organisations et communautés de la Diaspora africaine en Suisse que nous représentons ici, de vous remercier pour cette audience que vous avez bien voulu nous accorder en ce jour, à notre demande. Il s'agit là d'une première et nous espérons vivement que ce ne sera pas la dernière fois qu'un Conseiller fédéral daigne recevoir une délégation de la Diaspora africaine en Suisse.

A l'image des communautés que nous représentons ici, les membres de notre délégation sont des hommes et des femmes ressortissants de divers pays africains ou des citoyens suisses ayant une origine africaine. Vivant en Suisse alémanique, en Suisse romande ou au Tessin, ils représentent également des domaines de compétences variés : les droits de l'homme, les finances, l'éducation, les nouvelles technologies, le social, etc. Tous sont engagés depuis plusieurs années dans la société civile et certains dans la politique suisse.

### **POURQUOI CE MEMORANDUM ?**

L'objet de ce Mémoire est de vous exposer, à partir de certains propos qui vous ont été attribués dans la presse, un aperçu sur la migration d'origine africaine en Suisse, en lien notamment avec la problématique de la sécurité, selon vos vœux, avant de vous faire part de quelques demandes de nos communautés à votre endroit.

Au nombre des questions liées à la migration et à la sécurité auxquelles sont confrontés les migrants africains en Suisse, celle de leur image et du respect de leur dignité n'est pas la moindre. Elle est au cœur des raisons qui nous ont amené à solliciter la présente audience.

En effet, en date du 15 octobre 2006, le journal le plus populaire de Suisse romande, *Le Matin Dimanche*, publié à Lausanne, a rendu publics dans un article les propos suivants :

- Les Africains seraient «  *paresseux*  »
- Ils seraient seuls «  *responsables de leur situation*  »
- «  *Il ne vaut pas la peine d'investir de l'argent sur le continent africain*  »
- «  *Il n'y a pas là-bas de culture correspondante, même chez les Africains qui ont été formés en Suisse*  » ...

Vous conviendrez avec nous que de tels propos, nonobstant la personne qui les tiendrait, revêtent un double sens profondément offensant par leur répercussion dans l'ensemble de la presse suisse et même internationale :

- Elles offensent la dignité humaine des Africains et des personnes d'origine africaine (y compris des Suisses) vivant en Suisse et hors de Suisse ;
- Elles portent atteinte à l'honneur des pays africains engagés avec la Suisse dans des rapports de coopération empreints de respect mutuel et bénéfiques à toutes les parties

Or, ces propos extrêmement graves vous ont été imputés dans ce journal le plus populaire de Suisse par un autre homme politique, à savoir M. Andreas Gross, député et président de la Commission des Institutions politiques (CIP) du Conseil national (le Parlement suisse) devant laquelle vous vous exprimiez, le 15 septembre de la même année.

Le 16 octobre, votre département a publié un démenti. Celui-ci se limitait à déclarer que les propos qui vous étaient imputés étaient « *dénués de tout fondement* ». Toutefois, la personne incriminée, à savoir M. Andreas Gross, n'a ni apporté de démenti à ses allégations ni fait l'objet de poursuites pour calomnie ou diffamation. Aucune action n'a été engagée non plus contre le journal ayant rendu publics les propos offensants.

Notre intention n'est pas d'ouvrir ici de polémique à cet égard. Nous aimerions toutefois rappeler combien ces propos parus dans la presse ont profondément blessé la dignité des personnes d'origine africaine en Suisse et dans le monde. Ils ont également revêtu les caractères suivants, d'une importance grave :

- Portés sur la place publique, ces propos ont pu sonner dans beaucoup d'oreilles comme un message banalisant la stigmatisation des personnes d'origine africaine, à un moment où tous les indicateurs notent une forte recrudescence du racisme anti-Noir en Suisse, notamment au sein des institutions publiques ;
- Ce message devient incitateur lorsque les propos incriminés sont imputés à une des plus hautes autorités du pays et que le démenti adressé par la suite à la presse n'a pas eu le même impact puissant dans l'opinion publique.

Les enjeux de la migration et de la sécurité ne se limitent pas au problème de l'image et du respect de la dignité des Africains en Suisse. Un état des lieux non exhaustif permet de mettre en exergue l'apport africain à la Suisse et de démontrer que les problèmes auxquels font face les migrants africains sont multiples et non moins graves.

## **A PROPOS DES MIGRANTS D'ORIGINE AFRICAINE EN SUISSE**

L'Afrique et ses migrants donnent certes aujourd'hui l'image d'un continent et d'un peuple démunis et dont le salut se trouverait au Nord. Cette image teintée de misérabilisme est en partie réelle. Mais elle ne prend en compte ni le poids de l'histoire, ni la part de responsabilités des pays du Nord, encore moins les potentialités et ressources que possède toujours l'Afrique.

Car, historiquement, l'Afrique a beaucoup apporté au monde. Il n'y a pas eu que les savoirs et les connaissances fort utiles transmis par la civilisation égyptienne des Pharaons Noirs. L'exploitation esclavagiste qui a fondé la prospérité actuelle de l'Amérique et de l'Europe a beaucoup bénéficié de l'apport en main d'œuvre et en techniques diverses apportées par les esclaves Noirs d'Afrique. Le pillage et les travaux forcés coloniaux, accompagnés d'une mission « civilisatrice » niant l'essence des individus et destinée à déstructurer le système des valeurs, ont achevé de réduire les chances de développement de l'Afrique.

La Déclaration de Durban, issue de la Conférence mondiale contre le racisme, en 2001, à laquelle la Suisse a souscrit, l'a bien établi :

« Nous reconnaissons que la population d'ascendance africaine est depuis des siècles victime du racisme, de la discrimination raciale et de l'esclavage, et qu'elle s'est vue privée par l'histoire d'un grand nombre de ses droits ». Surtout, « les effets économiques, sociaux et culturels néfastes du racisme (...) ont contribué de manière importante au sous-développement des pays en développement et, en particulier, de l'Afrique ».

La Suisse n'est pas restée à l'écart de tous ces mouvements de pillage et d'enrichissement qui ont ruiné l'Afrique. Même si en tant qu'Etat, et en dehors de la période de l'apartheid en Afrique du Sud, la Suisse n'a participé ni à la traite négrière ni à la colonisation, ses ressortissants et surtout ses banques et ses entreprises y ont pris une grande part active. De plus en plus d'historiens suisses mettent à jour des faits accablants à ce sujet, à l'exemple de Hans Fässler, dans son brillant ouvrage *Reise in Schwarz-Weiss: Schweizer Ortstermine in Sachen Sklaverei* (Zürich 2005, Rotpunktverlag). Toutefois, l'apport africain à la Suisse s'est effectué de manière encore plus significative sur le sol helvétique.

### ***Saint Maurice : 1<sup>er</sup> migrant Noir et sauveur de Suisses***

La présence des migrants africains en Suisse ne date pas d'aujourd'hui. Elle a même laissé dans l'histoire du pays des traces fort appréciables. Le passage d'Hannibal au 3<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. en Valais, ou celui des Maures en Valais et dans les Grisons plus tard, vers le 13<sup>ème</sup> siècle, offrent encore aujourd'hui des vestiges visibles.

Au 3<sup>ème</sup> siècle, Saint Maurice, originaire de Nubie et à la tête d'une troupe nubienne dans l'armée romaine, a préféré périr avec ses hommes plutôt que d'exterminer des Helvètes sur ordre de Rome. Partageant la même foi chrétienne que ces populations, Maurice l'Africain deviendra plus tard le Saint patron de la Suisse. Et la ville de Saint Maurice, en Valais, est chaque année un haut lieu de pèlerinage mondial.

### ***Apports Noirs contemporains***

Outre le sacrifice suprême consenti par Saint Maurice et ses hommes, les Africains ont toujours beaucoup apporté à la Suisse. Jusqu'à la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS en 1997, et parce que beaucoup de pays africains n'avaient pas d'accord de réciprocité avec la Suisse, les Africains abandonnaient plus de 20 millions de francs en moyenne chaque année au titre de cotisations sociales non remboursées, selon des données recueillies de la Caisse fédérale de compensation. En ce qui concerne les requérants d'asile en particulier, une enquête de la revue *Bilanz* a démontré il y a quelques années combien la Suisse en tire profit plus qu'il ne lui en coûte financièrement.

De même profitent essentiellement à la Suisse, les apports financiers frauduleusement réalisés par des dictateurs et autres criminels en col blanc africains, par la grâce du secret bancaire helvétique. Tshombé (leader congolais), Selassié (empereur éthiopien) Mobutu (dictateur congolais), Moussa Traoré (dictateur malien), Abacha (dictateur nigérian) et bien d'autres encore ont déposé en Suisse - et continuent à le faire - des milliards de dollars dont une infime partie a été à peine identifiée et rétrocédée aux populations africaines ainsi lésées avec la complicité des banques suisses. Si on y ajoute l'uranium de Centrafrique sous Bokassa, ou les bénéfiques odieux des sociétés suisses sous l'Apartheid, on se trouve devant des sommes colossales qui rendent nécessaire un livre blanc sur les transferts financiers, non seulement de la Suisse vers l'Afrique (aide au développement), mais aussi de l'Afrique vers la Suisse.

Enfin, les Africains en Suisse ne sont pas que des requérants d'asile et des dealers comme la presse et certains partis politiques tendent à le faire passer auprès de l'opinion publique. Ils sont présents dans tous les secteurs de l'activité économique, sociale et politique. Des banques aux hôpitaux et écoles, en passant par les administrations et les exécutifs et législatifs dans tout le pays, les minorités Noires participent pleinement et avantageusement à la construction de la nation suisse. C'est pourquoi, l'élection au parlement suisse du premier député Noir a sans nul doute constitué le fait le plus marquant des dernières élections fédérales.

## **MIGRANTS AFRICAINS ET SECURITE EN SUISSE**

### *Les Noirs en Suisse sont-ils un facteur d'insécurité ?*

Si au 19<sup>ème</sup> siècle et surtout au début du 20<sup>ème</sup> siècle, des journaux de l'époque font mention de la présence africaine en Suisse, cette présence ne pose aucun problème ni à l'Etat ni à la population suisse. Parmi les facteurs d'insécurité autant sociale qu'économique, il n'est question de Noirs. L'arrivée croissante et très visible de requérants d'asile d'Afrique subsaharienne, à partir des années 1980, va changer toute la donne, de par l'équation « *Noir = réfugié = menace* » qui va en résulter. Cette équation devenue « *Noir = requérant d'asile = dealer = menace* » a culminé à des degrés sans précédent, à travers les campagnes électorales de certains partis politiques afin de susciter les peurs les plus irrationnelles dans la population.

Pourtant, le nombre de la population Noire ou en provenance d'Afrique subsaharienne est insignifiante (65 092 individus en 2004) par rapport aussi bien à la population étrangère (env. 4 % du total) qu'à la population de la Suisse en général (0,8 %). A titre indicatif, 17 602 Suisses ont été recensés en 2005 sur le continent africain.

Les ressortissants d'Afrique subsaharienne sont-ils, à l'instar d'autres étrangers des « immigrés délinquants » en puissance, comme tend à vouloir l'affirmer les statistiques sur la « criminalité étrangère » ? Par ce concept la police fédérale cherche en effet à ériger artificiellement l'immigré au rang d'une véritable menace pour la sécurité intérieure de la Suisse. Cette amplification de la criminalité étrangère s'appuie également sur la manipulation des statistiques de police. On se limite souvent à présenter le chiffre total des crimes et délits commis par des étrangers dans une période donnée, sans préciser qu'une grande partie de ces délits consiste en des infractions liées à l'état même de l'immigration clandestine, telles que l'entrée et/ou le séjour irréguliers, faux et usage de faux, etc. D'ailleurs, même lorsqu'ils procèdent à une présentation plus détaillée de ces statistiques, ces chiffres alimentent l'image de « l'immigré délinquant » en ne retenant que les crimes et délits où les étrangers sont surreprésentés. En outre, les statistiques policières ne fournissent pas d'informations sur la récidive et ne précisent pas que le nombre d'infractions attribuées à des étrangers ne renvoie pas forcément à autant d'auteurs. Ces manipulations à la fois policières et politiciennes sont dommageables à l'image des étrangers sur le plan non seulement éthique mais également moral et social.

En réalité, cette stigmatisation sert à détourner des vrais problèmes. Et d'abord de la vraie insécurité : les statistiques montrent que deux tiers des homicides ont lieu en famille. Mais la propagande de certains partis ne les utilise pas. De la même manière elle laisse de côté tous les délits liés à la consommation de la drogue. Or l'article 19 de la Loi fédérale sur les stupéfiants criminalise aussi bien les vendeurs (présentés comme quasi-exclusivement Noirs) que les consommateurs. L'ONU a classé parmi les 10 premières villes consommatrices de cocaïne, trois villes suisses (St-Moritz, Zurich et Berne). Si la police les poursuivait, les chiffres des

statistiques pourraient exploseraient peu au sein de ces jeunes Noirs pourchassés quotidiennement.

Par ailleurs, la diabolisation des étrangers et des Noirs en particulier détourne de l'insécurité dans laquelle vivent les Noirs eux-mêmes.

### ***Les Noirs en Suisse vivent dans une insécurité omniprésente !***

Si les Noirs vivant en Suisse sont en majorité très loin de représenter un danger pour les populations locales, ils sont par contre en très grande majorité à se sentir de moins en moins en sécurité en Suisse.

La première forme d'insécurité provient de la perception d'être indésirable, suspecté envahisseur dès l'entrée sur le territoire suisse, voire dès la porte des chancelleries des ambassades suisses en Afrique, et constamment par la suite, durant tout son séjour. Que l'on soit étudiant, diplomate, fonctionnaire international, délégué à une conférence, employé d'une multinationale ou requérant d'asile, la confrontation à une administration publique fait souvent surgir ce sentiment qui n'est certes pas exclusif aux Noirs. Mais leur grande visibilité ainsi que l'image de leur continent, telle que véhiculée dans les médias, tendent à focaliser sur eux ce phénomène de rejet de l'étranger.

Les personnes d'origine africaine vivent dans une insécurité également entretenue par des politiciens et des médias qui n'hésitent pas à les jeter en pâture à une population en quête de boucs émissaires. La confusion entre migrants et requérants d'asile, sciemment entretenue dans les esprits, tend à renforcer ce rejet autant que la stigmatisation qui l'accompagne. Discours politiques, campagnes d'affichage et articles de presse l'ont suffisamment démontré, à l'occasion des votations de 2006 sur la nouvelle Loi sur les étrangers et lors de la dernière révision du droit d'asile. La dernière campagne d'affichage de votre propre parti, l'UDC, contre la criminalité étrangère, entretient une très grave confusion entre migrants et criminels étrangers, et en particulier entre migrants Noirs et criminels Noirs.

La dernière forme d'insécurité qu'éprouvent les migrants d'origine africaine en Suisse est canalisée par les deux premières. Perçus comme d'indésirables « *moutons noirs* » envahissant et violant un espace suisse réservé aux seuls « *moutons blancs* », ils se retrouvent illégitimement fondés à faire reconnaître les droits les plus fondamentaux et à faire respecter la dignité la plus élémentaire. Déshabillages et fouilles au corps en pleine rue et au faciès, étranglements, insultes racistes et autres mauvais traitements sont régulièrement dénoncés par les rapports de l'Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse mis en place par le Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN) autant que par ceux d'Amnesty International, du Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, de l'ECRI (European Commission on Racism and Intolerance), de la Commission fédérale contre le racisme, etc.

Les atteintes aux droits et à la dignité des Noirs par les forces de l'ordre sont en effet quasi-quotidiennes. Leur caractère répété, systématique, généralisé et ciblé sur les personnes de "race" Noire ne peut être dû au seul hasard, ni à des dérapages isolés d'agents abusant de leurs fonctions et n'agissant pas selon des consignes venant d'en haut. La forte médiatisation d'une lutte certes nécessaire contre des trafiquants de drogue mais dirigée ostensiblement vers les seuls revendeurs Noirs, finit par assimiler tous les Noirs présents en Suisse à ce fléau. Ainsi désignés, les Noirs deviennent effectivement une menace à éradiquer, sinon à contenir par tous les moyens.

Les agissements des forces de l'ordre, dans tous les cantons, traumatisent particulièrement de nombreux jeunes Noirs ainsi criminalisés d'office sur la base de leur seul faciès. Des cas les ciblant abondent. Brutalisés, ils se voient en plus infliger de fortes amendes pour « *opposition aux actes de l'autorité* », ou des contre-procès lorsqu'ils se hasardent à porter plainte. Les jeunes Suisses d'origine africaine, en particulier, se sentent à la fois insécurisés et niés dans leur identité suisse, alors qu'ils sont prêts à la défendre l'arme à la main, puisqu'ils sont astreints au même service militaire que tous les jeunes du pays.

### ***En conclusion***

De tout ce qui précède, il ressort nettement que l'adéquation entre les comportements policiers anti-Noirs, les pratiques administratives anti-Noires de certaines communes, cantons ou services fédéraux (y compris les services de visas dans les pays africains), les discours anti-Noirs de certains partis dominant l'échiquier politique et les tendances principalement anti-Noires que trace sans équivoque les derniers dispositifs législatifs contre les Etrangers (Noirs avant tout, dans l'opinion publique, par leur visibilité) nous font penser qu'il y a une politique, un discours et des actes anti-Noirs à l'échelle de tout l'Etat Suisse.

## **NOS DEMANDES**

Nous, membres du Collectif des Organisations de la diaspora africaine en Suisse, vous adressons solennellement les cinq demandes suivantes :

### *1) En ce qui concerne les propos anti-Africains qui vous ont été attribués dans la presse :*

Les Suisses et les migrants d'origine africaine, autant que des Africaines et Africains par-delà le monde, ont besoin d'être rassurés et apaisés.

Le Collectif des organisations de la Diaspora africaine en Suisse vous demande de leur adresser un message politique largement diffusé et suffisamment clair et fort, afin de lever toute ambiguïté et toute équivoque sur ces propos qui ont profondément blessé leur dignité humaine !

### *2) En ce qui concerne le respect des personnes d'origine africaine en général, de leurs droits et de leur dignité :*

Il nous semble impératif de maintenir et même de renforcer le dispositif pénal antiraciste mis en place par le peuple afin de faire barrage à une liberté d'expression dommageable à la dignité ou à la mémoire de certaines populations.

Le Collectif des organisations de la Diaspora africaine en Suisse vous demande de mettre tout en œuvre pour que la réforme de l'art.261 bis du Code pénal que vous avez mis en chantier débouche sur un dispositif plus sévère, renforcé notamment par l'instauration d'une autorité indépendante en mesure de recevoir les plaintes des victimes d'atteintes discriminatoires ou racistes croissantes.

### *3) En ce qui concerne la sécurité des personnes d'origine africaine :*

A l'instar des Suisses, les personnes d'origine africaine aspirent à vivre dans la tranquillité, le respect et la sécurité d'un Etat de droit, sans être constamment criminalisées sur la base de leur faciès, pointées du doigt et rejetées dans l'exclusion, du fait notamment de certains discours et campagnes politiques.

Le Collectif des organisations de la Diaspora africaine en Suisse vous prie, de par vos hautes responsabilités, d'être le garant de la sécurité des personnes d'origine étrangères en

Suisse. Il vous demande donc instamment d'user de toute votre influence et de toutes vos prérogatives pour produire une impulsion suffisamment forte auprès des administrations et polices cantonales ou municipales pour que cessent les tracasseries et autres mauvais traitements quotidiens dirigés en toute impunité contre les étrangers et en particulier contre les personnes d'origine africaine.

4) *En ce qui concerne la cohabitation entre autochtones et communautés africaines :*

Plutôt que de créer continuellement la peur chez le Suisse autochtone, l'énergie des forces politiques devrait être dirigée vers la promotion d'un meilleur vivre ensemble au sein de la diversité des populations de la Suisse d'aujourd'hui, afin de construire un nouveau multiculturalisme ouvert à d'autres origines culturelles qu'européennes.

Le Collectif des organisations de la Diaspora africaine en Suisse vous demande de tout mettre en œuvre pour favoriser et promouvoir des rapports apaisés entre Suisses et personnes d'origine africaine, dans le respect réciproque des particularités de chacun. Notre Collectif vous demande plus particulièrement de vous faire notre avocat auprès de la classe politique suisse et notamment auprès des instances de votre propre parti afin que cesse la démagogie systématique anti-étrangers en général et anti-Noirs en particulier, et afin que la Charte européenne sur les discours politiques puisse devenir une réalité dans le paysage politique suisse aussi.

5) *En ce qui concerne la contribution des migrants africains à la Suisse :*

Au sein des communautés africaines des compétences et des capacités d'action existent. Elles peuvent contribuer à développer des approches communes face à des questions d'intérêt commun telles que les flux migratoires, la coopération au développement, la sécurité, l'emploi, etc.

Le Collectif des organisations de la Diaspora africaine en Suisse vous demande d'initier, en collaboration avec vos collègues au gouvernement, un cadre de consultation et d'échanges entre gouvernants et représentants des communautés étrangères dans leur globalité ou selon leur spécificité culturelle, géographique ou autre.

6) *En ce qui concerne la contribution de la Suisse au développement de l'Afrique :*

Certes, l'aide au développement ne relève pas de votre domaine de compétences. Mais à plusieurs reprises, vous avez émis des critiques sur le bien-fondé de cette aide.

Le Collectif des organisations de la Diaspora africaine en Suisse vous demande d'user de votre influence au sein du gouvernement et du parlement pour que soit publié un Livre blanc sur les transferts financiers multiformes de la Suisse vers l'Afrique (aides humanitaire et au développement) et de l'Afrique vers la Suisse (bénéfices des sociétés travaillant en Afrique ou avec l'Afrique, fonds publics détournés par les dirigeants, etc.), depuis 1960.

Nous souhaitons très vivement pouvoir obtenir des réponses aussi précises et explicites possible à ces demandes concrètes.

En vous remerciant de toute l'attention que vous apporterez à ce Mémoire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Collectif des Organisations de la Diaspora africaine en Suisse  
Genève, 5 novembre 2007

Copie à :

- Ambassadeurs (tous) des pays africains en Suisse, à Berne et à Genève
- Haut-Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme, à Genève
- Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, à Genève
- Presse

Liste des Organisations de la Diaspora africaine qui adhèrent au Mémorandum :

- Association Culturelle Kasaï (ACK), Lausanne
- Association Panafricaine pour l'Art (APA), Genève
- Convergences-Groupe de réflexion sur la RDC, Genève
- Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN), Berne
- Centre africain de recherches & de formation en management (CARFMAN), Vevey
- Comunità africana del Ticino (CAT), Lugano
- Diaspora africaine pour la Société de l'Information (DAPSI), Genève
- Forum Africa, Vevey
- Groupe de réflexion et d'analyse sur le Zaïre-Congo (GRAZ-CONGO), Genève
- Maison de la Culture Africaine, Genève
- Traditions et Médecine, Genève
- Rassismus Deutschschweiz, Zurich
- Regards Africains, Genève
- Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO-Diaspora), Genève (Palais des Nations)
- Sankofa, Plattform für Menschen Afrikanischen Erbes, Zurich
- Symposium malien sur les sciences appliquées, Radio Africa, Basel
- Yaakaare-Réseau eurafricain pour le développement intégré, les droits de l'Homme et les relations inter-culturelles (REDHRIC), Genève

*Contacts :*

Pape Diouf

078 698 40 65

[Pape.Diouf@iued.unige.ch](mailto:Pape.Diouf@iued.unige.ch)

Maurice Katala

076 450 91 29

[aipdcoordination@yahoo.fr](mailto:aipdcoordination@yahoo.fr)

Mutombo Kanyana

022 343 87 93

[kanyana@espaceweb.ch](mailto:kanyana@espaceweb.ch)